

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

CANTON DU MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

PISTES ET SENTIERS
BC/JL

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation aux piétons et VTT à l'occasion des travaux de rénovation et de sécurisation de la voie du Montenvers,

ARRETE

**La piste 4x4 entre Les Planards et l'intersection Mottets / Caillets / Les Bois
ainsi que le chemin des Planards
Du 13 avril au 24 mai 2021 inclus**

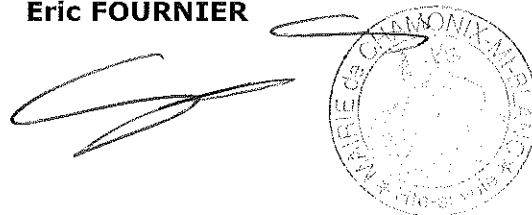
Article 1 - La circulation est interdite aux piétons, VTT sur la piste 4x4 entre Les Planards et l'intersection Mottets / Caillet / Les Bois du 13 avril au 24 mai 2021 ainsi que le chemin des Planards (cf. plan joint). Des déviations seront mises en place.

Article 2 - La mise en place de la signalisation, des déviations ainsi que de leurs maintenances seront assurées par le **service pistes et sentiers** sur les fermetures de sentiers. L'entreprise **Compagnie du Mont-Blanc** est chargée de la signalisation et de la sécurisation au droit du chantier.

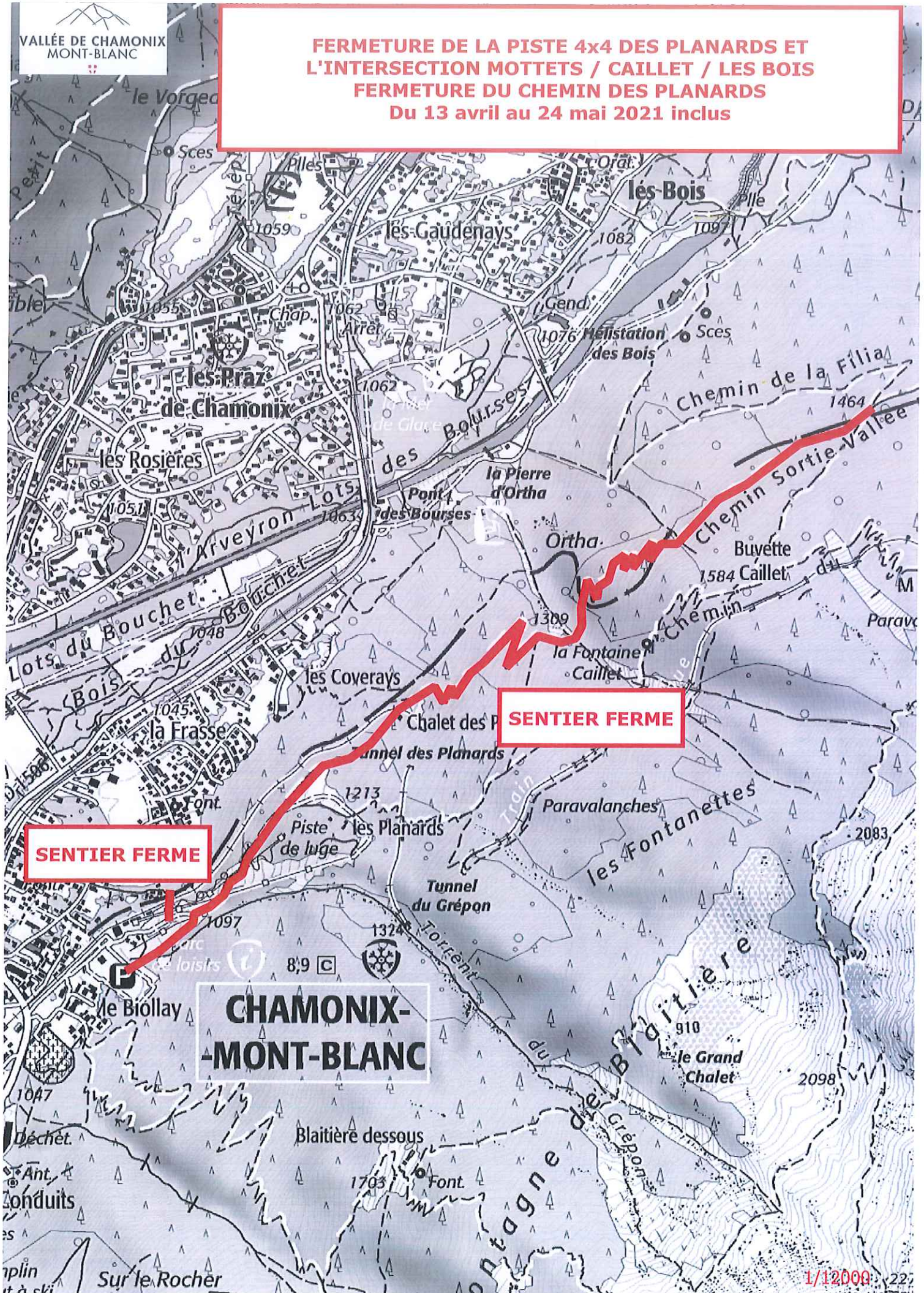
Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 13/04/2021

Le Maire,
Éric FOURNIER



**FERMETURE DE LA PISTE 4x4 DES PLANARDS ET
L'INTERSECTION MOTTETS / CAILLET / LES BOIS
FERMETURE DU CHEMIN DES PLANARDS
Du 13 avril au 24 mai 2021 inclus**



SENTIER FERME

SENTIER FERME

**CHAMONIX-
MONT-BLANC**